

**Préciser le ou les motifs de saisine du Comité Médical en cochant la ou les cases ci-dessous :**

**Aptitude aux fonctions :**

- Aptitude aux fonctions en cours d'un CLM ou d'un CLD,
- Aptitude aux fonctions à l'expiration d'un CLM ou d'un CLD.

**Congé de Maladie Ordinaire (CMO):**

- Prolongation au-delà de 6 mois,
- Réintégration après 12 mois de CMO.

**Congé de Longue Maladie (CLM) - 3 ans :**

- Octroi d'un CLM,
- Octroi d'un CLM fractionné,
- Placement d'office en CLM,
- Renouvellement d'un CLM,
- Renouvellement d'un CLM fractionné,
- Renouvellement d'un CLM lorsque la pathologie ouvre droit au CLD (droit d'option),
- Dernier renouvellement d'un CLM avec présomption d'inaptitude à reprendre les fonctions à l'issue,
- Réintégration à l'issue d'un CLM,
- Réintégration à l'issue d'un CLM fractionné,
- Réintégration à l'issue d'un CLM lorsque le CM a présumé lors du dernier renouvellement que l'agent serait apte.

**Congé de Longue Durée (CLD) - 5 ans :**

- Octroi d'un CLD,
- Placement d'office en CLD,
- Renouvellement d'un CLD,
- Dernier renouvellement d'un CLD durée avec présomption d'inaptitude à reprendre les fonctions,
- Réintégration à l'issue d'une période de CLD,
- Réintégration à l'issue d'un CLD lorsque le CM a présumé lors du dernier renouvellement que l'agent serait apte.

**Congé de Grave Maladie (CGM) - 3 ans :**

- Octroi d'un CGM,
- Renouvellement d'un CGM,
- Réintégration à l'issue d'un CGM,
- Licenciement à l'issue des droits statutaires (*agent définitivement inapte et ayant refusé le reclassement proposé*).

**Stagiaires / contractuels :**

- Placement en congé sans traitement,
- Renouvellement du congé sans traitement,
- Licenciement à l'expiration des droits à congé de maladie (avec ou sans traitement),
- Placement d'un agent temporairement inapte à l'issue d'un congé sans traitement.

**Temps partiel pour raison thérapeutique (TPT):**

- Octroi d'un TPT\*
- Renouvellement d'un TPT\*.

*\*Lorsque les avis du médecin traitant et du médecin agréé ne sont pas concordants, la demande fait l'objet d'un passage devant le Comité Médical.*

**Autres motifs :**

**En qualité d'instance d'appel :**

- Examen de l'aptitude physique pour l'admission dans la FPT,
- Contre-visite durant un congé de maladie,
- Réintégration à l'issue d'une période de disponibilité,
- Maintien en activité jusqu'à l'âge de 65 ans,
- Contestation sur l'octroi d'un CMO pour cure thermale.

**Retraite pour invalidité :**

- Moins de 27 ans de service,
- Plus de 27 ans de service.

**Disponibilité d'office pour raison de santé (DO) :**

- DO pour inaptitude physique à l'expiration des droits à CMO, à l'expiration des droits à CLM, à l'expiration des droits à CLD ou à l'expiration des droits à CGM,
- Renouvellement DO,
- Réintégration à l'issue d'une période d'un DO.

**Aménagement et reclassement :**

- Changement d'affectation,
- Aménagements des conditions de travail à l'issue d'un congé de maladie (CMO, CLM, CLD, CGM, DO),
- Renouvellement (fin, maintien ou modification) des aménagements du poste,
- Reclassement suite à une demande de réintégration (au terme ou anticipée) après une période de disponibilité,
- Reclassement hors congé de maladie,
- Reclassement à l'issue d'un CMO, à l'issue d'un CLM, à l'issue d'un CLD ou à l'issue d'un CGM,
- Renouvellement ou fin de détachement pour inaptitude physique.

Fait à .....

Le .....

**Cachet et signature de l'autorité territoriale**